Gestion des boues de vidange dans les zones en crise au Burkina Faso

Synthèse de la discussion en ligne du 6 au 15 novembre 2023

Contexte et objectifs

Les Nations Unies ont adopté en 2015 le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses Objectifs de Développement Durable (ODD). L'ambition de l'ODD en matière d'eau potable et d'assainissement (ODD 6) est de garantir un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement, de sorte que personne ne soit laissé pour compte. Ils définissent un niveau de service à atteindre d'ici 2030, dit « **géré en toute sécurité** ». Les ODD incitent donc à avoir une vision globale, axée sur la fourniture universelle de services pérennes plutôt que sur une approche projet visant seulement le développement d'infrastructures : pour l'assainissement, l'amélioration du service ne passe plus uniquement par la présence d'une toilette ou d'une latrine, mais doit s'envisager à l'échelle de la filière assainissement, c'est-à-dire en prenant en compte les maillons amont, intermédiaire et aval : l'accès, la collecte, le transport, le traitement, l'élimination des excréta et eaux usées voire leur valorisation.

Le Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excréta (PN-AEUE) constitue le document de référence et le cadre programmatique des interventions au Burkina Faso concernant le sous-secteur de l'assainissement, des eaux usées et excréta à l'horizon 2030. Il s'inscrit dans la logique de l'ODD 6. L'objectif général du PN-AEUE est d'assurer un assainissement durable des eaux usées et excréta.

En 2018, la Direction Générale de l'Assainissement a élaboré la Stratégie nationale de gestion de la filière de l'assainissement des eaux usées et excréta. Cette stratégie vise une meilleure structuration et un développement de la filière de gestion des eaux usées et des boues de vidange. La stratégie permettra d'atteindre l'objectif 3 du PN-AEUE : « Optimiser la gestion et la valorisation des eaux usées et des boues de vidange dans une perspective de protection environnementale et sociale ».

Au Burkina Faso, à la faveur de la décentralisation, plusieurs compétences sont dévolues aux collectivités territoriales dont l'assainissement. Les communes ont donc cette lourde tâche d'intégrer cet élément dans leur gestion urbaine afin d'offrir aux populations un cadre sain et propice à leur bien-être.

Cependant, la plupart des collectivités territoriales sont confrontées à des difficultés ; en effet, la plupart d'entre elles ne disposent pas de services techniques eau et assainissement performants pour assurer la bonne gestion et le suivi de ce secteur faute de moyens humains et financiers.

On peut noter également que si les autres secteurs de l'eau bénéficient d'une attention particulière marquée par des politiques et stratégies ainsi qu'un engouement des partenaires, ce n'est pas toujours le cas pour l'assainissement dont l'état général actuel n'est pas satisfaisant.

Le taux d'accès national à l'assainissement était de 27,5% au 31 décembre 2022 et de 21,9% en milieu rural, selon le bilan annuel du Programme national d'assainissement des eaux usées et excreta PN AEUE (DGA, 2022).

Par ailleurs, depuis 2016, le Burkina Faso connait une situation sécuritaire difficile qui a eu pour conséquence le déplacement de certaines populations à l'intérieur du territoire. Au total 2,06 millions de personnes déplacées internes ont été enregistrées par le Secrétariat permanent du Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (SP/CONASUR) au 31 mars 2023.

Cette crise humanitaire freine les progrès pour l'atteinte de l'ODD6 car la réponse humanitaire en eau, hygiène et assainissement (WASH) reste largement insuffisante face aux besoins, surtout à cause du déficit de financement.

Afin de mieux identifier les enjeux de la gestion des boues de vidange dans le contexte de crise multidimensionnel que traverse le Burkina Faso, le réseau ACTEA a choisi de mettre en place cette discussion en ligne afin de collecter les retours d'expériences des acteurs du secteur, de faire un état des lieux des services d'assainissement autonome dans ces zones, d'échanger et d'identifier les bonnes pratiques, d'analyser les modes de gestion des boues de vidange, d'identifier des dispositions à mettre en œuvre pour assurer une viabilité/pérennité de tous les maillons de la filière de l'assainissement autonome dans ces zones.

Définition de quelques concepts

L'**accès universel à l'assainissement** implique pour tous, partout et a tout moment, de disposer d'installations sanitaires améliorées décentes garantissant le confinement adéquat des feces et l'intimité des utilisateurs et dont les excréta sont traités et éliminés in situ, ou transportés et éliminés hors site.

Les **eaux usées domestiques** comportent :

• les **eaux noires** (ou eaux vannes), qui correspondent au mélanges des excreta (urines et fèces) avec les eaux de chasse.

• les **eaux grises**, qui résultent de la cuisine, du lavage de la vaisselle, de la lessive, du lavage des mains, des douches.

L'assainissement non collectif, ou autonome, désigne la situation où les équipements sanitaires (latrines, toilettes à chasse, éviers, douches, etc.) ne sont pas reliés à un réseau d'égout, mais aboutissent à des puisards ou des fosses qui nécessitent une évacuation et un traitement spécifiques. Alors que dans le cas **de l'assainissement collectif**, les usagers sont connectés à un réseau d'égout. Les eaux usées sont évacuées par gravité dans ce réseau qui nécessite éventuellement, selon la topographie, des stations de relevage.[1]

Boues de vidange : il s'agit de boues solides ou liquides issues de la vidange de fosses de stockage d'eaux usées et excreta (maillon « amont »). Elles peuvent avoir ou non subi un traitement partiel pendant la période de stockage[2].

[1] Guide méthodologique « 16 question pour développer les services d'assainissement », pS-Eau, 2015

[2] Mémento de l'Assainissement, GRET, 2018

Objectifs

- Echanger autour de la situation des ouvrages d'assainissement autonome dans les zones en crise ;
- Identifier et partager les expériences des acteurs en matière de gestion des boues de vidanges issues de ces ouvrages ;
- Identifier et analyser les contraintes/difficultés rencontrées dans la gestion des boues de vidange ;
- Faire des recommandations clés pour la gestion durable des ouvrages d'assainissement autonome.

Déroulement des échanges

Les échanges ont été animé par le réseau ACTEA, et se sont déroulés par mail, par l'intermédiaire d'une mailing liste (81 abonnés) créée et dédiée à ces échanges.

La présente discussion en ligne n'a pas connu le même niveau de participation que les précédentes en dépit du nombre élevé des abonnés. La discussion a néanmoins permis de faire remonter plusieurs constats et expériences de mises en œuvre au Burkina Faso. Les contributeurs de cette session étaient majoritairement basés au Burkina et issus d'ONG, de partenaires techniques et financiers, cependant quelques acteurs français ont également apporté leur contribution.

Une réflexion va être menée pour les prochaines session sur le format, le choix de la thématique, la durée et le contenu afin d'améliorer la mobilisation des acteurs et encourager un nombre toujours plus conséquent de contributions.

Trois sessions, chacune de deux jours ont été mises en place :

Session 1 : lundi 6 et mardi 7 novembre 2023 : état des lieux de l'accès aux services d'assainissement autonome dans les zones en crise au Burkina Faso

Session 2 : jeudi 9 et vendredi 10 novembre 2023 : mise en œuvre des projets dans le contexte de la crise

Session 3 : Mardi 14 et mercredi 15 novembre 2023 : organisation de la gestion des boues de vidange

Etat des lieux de l'accès aux services d'assainissement autonome dans les zones en crise au Burkina Faso

Au lancement de la discussion, la Direction Générale de l'Assainissement, des Eaux Usées et Excréta (DGAEUE) a partagé avec les abonnés de nouveaux documents de référence concernant l'assainissement des eaux usées et excreta.

Ces documents visent à faciliter l'atteinte des objectifs du Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excréta (PN-AEUE) ; ce sont :

- Le document du plan d'action 2021-2025 du PN-AEUE ;
- Le document cadre de gestion de la filière AEUE 2022 – 2026 ;
- Le Plan d'actions 2022-2024 du cadre de gestion de la filière de l'AEUE ;
- Le document d'orientation des acteurs pour l'accélération de la fin de la défécation à l'air libre au Burkina Faso à l'horizon 2030.

❖ Situation de l'accès aux services d'assainissement autonome

- ***Niveaux d'accès à l'assainissement avant le début de la crise***

Le rapport bilan national annuel du Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excréta (PNAEUE) a fait ressortir un taux d'accès à l'assainissement familial de 21,8% en 2022. Ce taux était de 12% en 2015.

Tableau 1 : régions impactées par la crise et situation de l'assainissement

Régions	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
Boucle du Mouhoun	9,6	13,2	16,4	18,2	20,6	24,0	**24,6**
Cascades	9,2	9,6	10,3	11,6	14,3	18,3	19,0
Centre-Est	15,4	18,2	20,3	20,5	21,0	21,8	22,2
Centre-Nord	14,7	15,2	13,8	14,5	14,8	17,9	18,8
Est	9,5	10,6	13,7	13,9	14,2	14,1	**15,1**
Nord	12,1	13,6	17,4	19,1	20,1	22,1	23,4
Sahel	7,8	11,5	12,4	13,1	13,9	14,0	**14,3**
Sud-Ouest	12,2	13,4	14,3	16,2	16,6	17,0	18,6

Les taux d'accès étaient déjà très bas avant la crise et présentaient des disparités. La région du Sahel enregistre les plus faibles taux d'accès à l'assainissement avant et pendant la crise, suivis par l'Est, le Centre-Nord. La région de la Boucle du Mouhoun présente des taux d'accès supérieurs à la moyenne nationale en 2021 qui est de 21%.

Globalement l'impact des interventions des ONG et associations sur l'accès à l'assainissement dans les zones en crise ne permet pas de couvrir tous les besoins. La raison principale est la pression supplémentaire sur les installations liées à l'afflux de PDI (Personnes Déplacées Internes) dans ces zones qui viennent aggraver une situation déjà fragile initialement. Les quartiers précaires en zone périurbaine où se concentrent la majorité des PDI sont particulièrement impactées. Il a également été souligné par plusieurs contributeurs que la situation d'accès était d'autant plus complexe pour les femmes.

« Le niveau actuel d'accès à l'assainissement ne s'améliore pas dans la zone du projet malgré les interventions des ONG et associations. Cela s'explique en partie par le nombre de personnes déplacées internes qui crée un surnombre sur les ouvrages d'assainissement déjà insuffisants. Le nombre de déplacés est différent d'une zone à l'autre. Par exemple, Dori accueille le plus de PDI avec 65 043, à Falagountou on dénombre 674 PDI et à Gorom-Gorom 52 402 PDI. Cette disparité va de pair avec les disparités en termes d'accès à l'assainissement dans les zones d'intervention. » **Sawadogo Patrick**

« Avec la crise sécuritaire, cette situation est exacerbée et impacte négativement la vie des populations hôtes comme déplacées. Les femmes et les filles sont les plus touchées par l'insuffisance des infrastructures, le manque d'hygiène et d'intimité. Les impacts environnementaux et sanitaires liés à cette organisation sont énormes. La défécation à l'air libre est revenue de plus belle avec le mouvement des populations reparties au niveau des ménages hôtes et sur les sites des déplacés. Les boues sont déversées à la sauvette dans la nature. Nous notons aussi la mauvaise utilisation des latrines par les usagers et le manque d'eau et de savon pour pratiquer le lavage des mains à la sortie des toilettes.» **Lamoudia Amédée Sinini**

- ***Impact de la crise sur les services techniques E&A collectivités concernées, notamment le maintien du personnel***

L'ensemble des contributeurs se sont accordés pour dire que les capacités de gestion des collectivités au Burkina étaient loin d'être optimales en terme de gestion des déchets solides, liquides et excrétas avant la crise. Cette situation initiale était principalement liée à la faible disponibilité des ressources (humaine, matériel et financière) voire à leur absence dans certaines zones.

La crise sécuritaire a impacté le fonctionnement des services techniques et des collectivités et a mis un frein à certaines dynamiques en cours avant la crise sécuritaire. Concernant les collectivités, beaucoup ont dû fermer leurs bureaux suite aux menaces et ont été délocalisées dans les lieux plus surs. Le personnel E&A qui y officiait ont ainsi quitté les postes. Cet état de fait entraine une absence de suivi-contrôle dans la mise en œuvre des activités AEPHA réalisées par les acteurs humanitaires.

« Je relève que non seulement les taux d'accès sont très faibles mais la filière de façon globale est incomplète dans la plupart des cas. Aussi, avec la crise sécuritaire, les services d'assainissement qui étaient en consolidation avant la crise se retrouvent j'allais dire "désorganisés" ». **Lamoudia Amédée Sinini.**

« La crise sécuritaire a porté un coup à des communes qui étaient sur la bonne voix comme Dori et a occasionné le départ d'agent compétent et la fermeture de certains STMEA (Service Technique Municipale Eau et Assainissement). » **Ouedraogo Abdoul Fata**

« La crise sécuritaire a un impact sur l'ensemble des acteurs de la zone d'intervention du projet. Les services techniques des collectivités et de l'administration qui sont les portes d'entrée pour une intervention en AEPHA sont plus touchés également par la crise. Plusieurs techniciens ont été affectés pour nécessité de service hors des zones à risque. Cela constitue un manque à gagner quand on sait que plusieurs de ces techniciens ont des années d'expérience qui pourraient servir à améliorer les interventions Wash dans les collectivités. Du personnel est réaffecté pour le maintien des services, mais le manque d'expérience ne permet pas d'appuyer efficacement les ONG et associations qui interviennent dans le volet AEPHA. » **Sawadogo Patrick**

- Diagnostic des acteurs et point des projets mis en œuvre dans les zones en crise ?

Pour mieux visualiser les acteurs intervenant dans les zones en crise, nous allons nous référer aux données du WASH Cluster Burkina Faso qui est la plateforme de coordination des acteurs humanitaires dans le domaine de l'eau, l'hygiène et l'assainissement.

La matrice 5W (en anglais 5W : Who does What Where When & for Whom) est l'outil qui permet de collecter des informations sur la présence opérationnelle et les interventions des partenaires œuvrant dans domaine du WASH en urgence au Burkina Faso.

Selon la base de données du Cluster (la matrice 5W), on dénombre une cinquantaine d'ONG humanitaires intervenant dans les zones en crise.

Cette matrice donne également des informations sur la liste des acteurs et des partenaires, les activités menées, les zones d'intervention, les indicateurs, les bénéficiaires, etc.

Les acteurs mettent en œuvre des projets d'urgence en eau potable, hygiène et assainissement.

Les ouvrages réalisés dans le domaine de l'eau potable sont essentiellement : les réhabilitations de PMH, les réalisations de nouvelles PMH, les transformations de PMH en PEA, la livraison d'eau par camion-citerne.

Dans le domaine de l'assainissement on note la construction de latrines-douches, de latrines, de puisards, la distribution de kits d'hygiène et de kits de dignité, de lave-mains et des kits d'entretien pour les blocs de latrines, la conduite des activités de sensibilisation sur l'EHA ...

Pour plus d'informations… consultez la matrice 5 du WASH Cluster d'octobre 2023.

Mise en œuvre des projets dans le contexte de la crise

❖ Processus d'identification des besoins

- Comment se fait l'évaluation des besoins, en particulier par les acteurs humanitaires ?

En vue de coordonner les actions des différents acteurs dans les zones en crise, il a été créé en 2014 une instance nationale de coordination et d'orientation dans le domaine de la prévention des catastrophes, de la gestion des secours d'urgence et de réhabilitation ; il s'agit du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) qui est une structure publique à vocation sociale et humanitaire, regroupant des représentants d'une vingtaine de départements ministériels, des Gouverneurs de régions, les ONG, ces dernières étant représentées par le SPONG (Secrétariat Permanent des ONG) et la Croix-Rouge. La structure déconcentrée du CONASUR au niveau communal est le **Conseil Départemental de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CODESUR).**

Suite à une détérioration rapide de la crise humanitaire au Burkina Faso, le Cluster WASH du Burkina Faso a été activé fin 2019 et comptait initialement dix-huit membres, tous étant des ONG internationales. Le Cluster WASH est une plateforme de coordination des acteurs humanitaires dans le domaine de l'eau, l'hygiène et l'assainissement. Comme indiqué plus haut, aujourd'hui, le Cluster compte plus de soixante-dix membres, dont des institutions gouvernementales et des organisations nationales. Cette forte connexion avec les acteurs locaux a été obtenue grâce à la décentralisation des plateformes de coordination, l'ouverture de l'adhésion au Cluster aux partenaires de mise en œuvre des ONG internationales, la mise en réseau avec les organisations faîtières nationales et le renforcement des capacités des acteurs nationaux.

Normalement, tous les acteurs intervenant dans les situations d'urgence doivent approcher ces dispositifs pour connaître les besoins en matière d'assainissement dans leurs zones d'intervention. Cependant, dans les faits, cela n'est pas toujours le cas.

- Quel est le niveau d'implication des communes dans ce processus ?

Pour mieux comprendre le niveau d'implication des communes dans le processus d'identification des besoins, nous allons partager les avis de certains acteurs :

« Nous avions lancé en aout 2022, la construction de 8 blocs latrines-douches-puisards chez des familles hôtes PDI ciblées en lien avec la Direction Régionale de l'Eau et l'Assainissement (DREA), les services de l'Action Sociale de Dori et les comités de quartiers des zones PDI ciblées ; la mise en œuvre a été réalisée par l'association ADES (Laurent Sinaré).

La Délégation spéciale de Dori a, depuis, été extrêmement occupée par la gestion des affaires courantes et la gestion de l'afflux des PDI à Dori. Cependant, je peux constater que le Président de la Délégation spéciale est sensibilisé et les contacts ont toujours été maintenus ; conduisant à la relance du projet en octobre 2023, notamment grâce à Amédée Sinini (Saghen) qui en assure l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage et qui a échangé plusieurs fois avec le PDS depuis quelques mois.

Le choix technologique des ouvrages a été opéré en concertation avec la DREA qui a recommandé dans un 1er temps, la réalisation de latrines de type Sanplat (technologie moins coûteuse et plus pratique en situation de fragilité). Dans un 2nd temps, elle est revenue vers ADES pour proposer la réalisation de blocs sanitaires composés chacun d'une latrine sanplat, d'une douche+puisard; justifiant ce choix par le fait qu'en l'absence de douche, la plupart des PDI utilisent les latrines en même temps pour se doucher. Cela engendre un remplissage rapide des fosses des latrines avec pour conséquences des besoins fréquents de vidange. A défaut de douches, d'autres PDI aménagent des douches de fortune pour satisfaire les besoins d'hygiène corporelle avec des matériaux récupérés ». Pascale ROUXEL

« Winrock dispose d'un siège à Ouaga, des antennes dans les régions d'intervention et des assistants dans chaque commune concernée. Dans les faits, Winrock s'appuie sur des relais locaux pour le suivi et cela passe par le renforcement des capacités des acteurs locaux (TCEA, points focaux, maintenanciers, agents domaniaux, …) ». Winrock

- Impact de la dissolution des conseils municipaux sur la mise en œuvre des projets d'assainissement
  - Les délégations spéciales sont-elles suffisamment imprégnées des questions d'assainissement ?

Dans le cadre du processus de décentralisation, les compétences dans le domaine de l'eau et de l'assainissement sont exercées par les collectivités territoriales à travers les conseils municipaux qui, au fil des années ont vu leurs compétences s'améliorer en la matière. Ces derniers ont acquis des compétences dans la gestion du service public de l'eau à travers les nombreuses formations dont ils bénéficient et les expériences qu'ils ont acquises dans l'exercice de cette fonction.

Aujourd'hui, il n'est pas évident que les délégations spéciales, avec à leurs têtes des préfets, aient acquis les compétences suffisantes pour assurer cette mission. Cette situation a entrainé une perturbation dans la dynamique déjà lancé dans la gouvernance du service public de l'eau en général, et celle de l'assainissement en particulier dans les communes.

- Quelle appréciation les acteurs font-ils de la collaboration avec les délégations spéciales dans la mise en œuvre des projets ? Quelles sont les difficultés rencontrées ?

Dans les zones en crise, il ressort que les collectivités sont souvent débordées par la situation ; pour contourner cette difficulté, les acteurs passent par les structures déconcentrées de l'Etat (DREA) pour le transfert des ouvrages aux collectivités.

En ce qui concerne l'implication dans la gestion à proprement parler des ouvrages, les collectivités en sont responsables ; cependant, les acteurs rencontrent des difficultés sur le terrain dans la mesure où ils ne bénéficient pas de l'accompagnement des délégations spéciales ; cela pourrait se justifier par la faiblesse du personnel des collectivités.

Organisation de la gestion des boues de vidange

Pour cette partie nous allons principalement nous concentrer sur les aspects liés à la **collecte, le transport et le dépotage.**

Sur l'ensemble de la chaine de l'assainissement, seul le confinement des boues progresse mieux avec tout le soutien apporté aux équipements et infrastructures de stockage. La collecte, le transport des eaux usées (EU) et boues de vidanges (BV) demeurent problématiques surtout en milieu rural.

Dans les différentes communes d'intervention, les principaux acteurs sont les vidangeurs manuels et les vidangeurs mécaniques. Certaines communes interviennent également dans l'organisation de la gestion des EU et BDV mais plutôt dans les villes moyennes.

Dans les communautés rurales, il n'est pas évident de trouver des vidangeurs même manuels. Les fosses sont en général fermées dès qu'elles sont remplies. On trouve aussi des ménages qui collectent et transportent les boues dans leurs champs ou à proximité des domiciles pour s'en servir comme engrais.

« Dans ces communes, le transport se fait grâce aux hydrocureuses qui en nombre réduit font des rotations dans les communes de Falagountou et Gorom-Gorom situées chacune à 60 km de Dori, pour acheminer les boues de vidange collectées dans la commune de Dori. Le projet ESEPV-Sahel a mené une étude sommaire sur les lieux de dépotages des boues de vidange qui indique que certains vidangeurs manuels dépotent les boues à côté des concessions, toute chose qui constitue un danger pour l'environnement et peut nuire à la santé des populations. Il ressort de cette étude également que certains camions vidangeurs dépotent les boues dans les champs des ménages qui souhaitent améliorer le rendement de leur culture.

Une partie des vidangeurs mécaniques dépotent les boues de vidange collectées des communes de Falagountou, Gorom-Gorom et Dori dans le centre de traitements de boues de vidange situé à Dori. En termes d'organisation de la station de traitement des boues de vidange, les acteurs ont besoin de renforcement de capacité pour la gestion du centre. De plus, le centre de traitement ne tourne pas à plein régime compte tenu de certaines difficultés qu'il rencontre. » **Partage d'expérience du projet ESEPV-Sahel**

Quelques enseignements

Au terme de la présente discussion en ligne sur la GBV en zones de crise, nous pouvons tirer les enseignements suivants :

- ⇒ Le ***niveau actuel d'accès à l'assainissement dans les zones en crise*** ne s'améliore pas malgré les interventions des ONG et associations ;
- ⇒ Le ***départ d'agents compétents et la fermeture de certains STMEA*** (Service Technique Municipale Eau et Assainissement) ne permet pas aux communes de jouer leur rôle de maîtrise d'ouvrage d'appui et de suivi des activités mises en œuvre par les différents acteurs. Certains participants ont également souligné le manque de consultation et implication des Collectivités Territoriales dans les instances de coordination qui privilégient le niveau national ;
- ⇒ ***L'évaluation des besoins*** dans les zones en crise ne tiennent pas toujours compte des documents de planification des communes (Plan Communal de Développement sectoriel dans le domaine de l'eau est l'assainissement) ;

⇒ La ***question de la gestion des boues de vidange***, n'est pas systématiquement intégrée dans les projets. L'essentiel des boues de vidanges ne sont pas gérées via des installations appropriées mais déversées directement dans l'environnement ;

⇒ **La filière de gestion des boues de vidange est insuffisamment structurée** et il y a un fort déficit d'opérateurs et d'infrastructures pour permettre une gestion satisfaisante ;

⇒ La ***question du genre*** semble insuffisamment prise en compte, manque d'information sur les blocs réservés aux filles, la gestion Hygiénique des Menstrues par exemple ;

⇒ La ***défécation à l'air libre*** s'est amplifiée avec les mouvements de PDI reparties au niveau des ménages hôtes et sur les sites des déplacés ;